

PROCES VERBAL DU CONSEIL

du Mercredi 26 Mai 2021

OUVERTURE DE SEANCE A 19H00

Le conseil municipal s'est réuni mercredi 26 mai 2021 à 19h00, sur convocation régulière et sous la présidence de Madame Eve SANS, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Secrétaire de séance : Serge DODIN

Le compte rendu de la séance du mercredi 14 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Conformément au Code Général des Collectivités, Madame SANS présente la liste des décisions qu'elle a prise en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du conseil municipal du 02 novembre 2020.

N° décision	Date de signature	Objet (préciser si besoin la durée du contrat et le montant de la prestation)
12	15/04/2021	CNL aide exceptionnelle à la Relance des bibliothèques Montant de la subvention : 2 725 €
13	15/04/2021	Maintenance du nettoyeur vapeur Restaurant G. PHILIPPE Coût : 360 € TTC Durée du contrat : signé le 19 mai 2020 et reconduit de façon tacite
14	16/04/2021	Acquisition bien immobilier 96 avenue nationale réalisation des diagnostics avant-vente Coût : 290 € TTC pour le DPE 140 € TTC pour le diagnostic de l'assainissement
15	16/04/2021	Reconduction Machine à Affranchir DM475 Coût : 1027 € HT Durée : 1 an à partir du 31 mai 2021
16	30/04/2021	MOE - Travaux de réhabilitation de la SOM GFL 2021-PI-ST-002 Coût : 77 160.60 € TTC
17	30/04/2021	Travaux de modification sanitaire et de prévention legionellose pour GFR Marché 2021-TX-ST-06 Coût : 36 870.69 € TTC
18	30/04/2021	AMO Chaufferies renoir la gautrie Marché 2021-PI-ST-012 Coût maîtrise d'œuvre : 18 744.00 € TTC Coût de la reprise : 2 220.00 € TTC
19	30/04/2021	Prestations entretien des espaces naturels - Marché 2021-FCS-ST-010 Coût : 14 539.18 € TTC Durée : 1 an
20	30/04/2021	Audit énergétique pour le gymnase Fernand Lusson Coût tranche ferme : 4 644.00 € Coût tranche optionnelle n°1 : 1026.00 € TTC
21	17/05/2021	Acquisition d'un tracteur tondeuse neuf Coût : 52 728 € TTC
22	20/05/2021	Adhésion à l'association FRANCAS Coût : 350 €

ADMINISTRATION GENERALE

2021-031 Modification du tableau des élus

Suite au départ de Mme Emmanuelle JASPARD, la modification du tableau a été effectuée et voté à l'unanimité.

2021-032 Compositions des Commissions Communales

Le Conseil Municipal arrête la composition des Commissions conformément au tableau ci-après :

Commissions	Vie communale et démocratie participative locale	Affaires culturelles	Affaires sociales et solidarités	Affaires scolaires et jeunesse	Démarche environnementale et gestion patrimoniale	Finances, Ressources Humaines et économie
Membres	Eve SANS	Eve SANS	Eve SANS	Eve SANS	Eve SANS	Eve SANS
	Gilles CHALUMEAU	Laurent CHARRETIER	Elise POIRREE	Pierre Olivier MARSAL	Jeannick MONCHATRE	Thierry COZIC
	Karen LEMEUNIER	Serge DODIN	Sylviane LUSSON	Rémy HEULIN	Nelly GUERINEAU	Willy JOURDAIN
	Emmanuel BRASSEUR	Yolande BONIN	Isabelle REGOUIN	Elise POIRREE	Thierry REBOUILLEAU	Claire HOUYEL
	Jean-Luc ABRAHAM	Gilles CHALUMEAU	Francine DAGUET	Francine DAGUET	Céline BLONDEAU	Emmanuel BRASSEUR
	Martial REBILLARD	Nelly GUERINEAU	Jacqueline NARDEUX	Thierry REBOUILLEAU	Isabelle FRENEHARD	Guénael UZEL
	Denis OUALET	Guénael UZEL	Jean-Luc ABRAHAM	Isabelle REGOUIN	Sylviane LUSSON	Serge DODIN
	Claire HOUYEL	Denis OUALET	Isabelle FRENEHARD	Laurent HUMBERTCLAUDE	Willy JOURDAIN	Laurent CHARRETIER
	Jacqueline NARDEUX	Pierre-Olivier MARSAL	Laurent HUMBERTCLAUDE	Sylvain GARDET	Martial REBILLARD	Karen LEMEUNIER
	Sylvain GARDET		Yolande BONIN		Rémy HEULIN	Jeannick MONCHATRE
						Céline BLONDEAU
						Denis OUALET

Vote à l'unanimité

ENFANCE

2021-033 Accueils de Loisirs 3/11 ans et Séjours : Règlement Intérieur – Fonctionnement à compter du 1er septembre 2021

Afin de limiter les listes d'attente et ainsi répondre au mieux aux besoins des familles, il convient de modifier le règlement de fonctionnement concernant les modalités d'inscription de l'accueil de loisirs : les inscriptions ne sont plus ouvertes à l'année mais sur des périodes déterminées. De plus, face aux nombreux retardataires irrespectueux des horaires d'ouverture, aucun enfant ne sera accueilli après 9 h (sauf raison médicale) et la journée sera facturée à la famille.

Enfin, les inscriptions ne seront validées que si la famille est à jour de ses règlements. Une information large sera faite à l'attention des familles. Par ailleurs, pour chaque période, le journal communal fera un rappel à l'attention des familles pour rappeler le fonctionnement des inscriptions.

2021-034 Accueil périscolaire – Participation demandée aux familles

Au vu de la fréquentation qui dépasse régulièrement l'horaire de fin de l'accueil périscolaire, une pénalité de 8€ par 1/4 d'heure de retard est facturée aux familles qui viendront chercher leur enfant après 19H00.

D'autre part, afin de faciliter l'organisation du service, les accueils périscolaires du soir des écoles Maternelle F. Dolto et Élémentaires A. Renoir sont regroupés à la Maison de l'Enfance, à compter de septembre 2021. Enfin, les inscriptions ne seront validées que si la famille est à jour de ces règlements.

Le règlement intérieur de l'accueil périscolaire, annexé à la délibération, est modifié en conséquence.

FINANCES

2021-035 Décision modificative N°2

La décision modificative permet un ajustement budgétaire en cours d'exercice.

S'agissant de cette DM n°2, elle consiste en section d'investissement à :

- Intégrer une subvention de 60 000.00 euros au profit de l'opération Maison de l'Enfance pour l'isolation et travaux d'huisseries.
- Réduire de 27 000.00 euros l'opération de la salle de la Gautrie afin de pouvoir le virer sur l'opération de la Maison de l'Enfance.
- Abonder de 87 000.00 euros l'opération Maison de l'Enfance pour l'isolation et travaux d'huisseries afin de solder les travaux sur cette opération.

Vote à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

2021-036 Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le conseil municipal fixe à partir de l'année 2021, le ratio commun à tous les cadres d'emplois à 100% pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur.

Les critères définis par les lignes directrices de gestion s'appliqueront pour tout avancement de grade.

Vote à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

2021-037 Vœu relatif à l'impact de la Loi sur la transformation de la fonction publique

Alors que le service public n'a jamais autant démontré son absolu nécessité et mis au grand jour le déficit d'investissement qu'il subit depuis des années, le Conseil Municipal d'Arnage souhaite se mobiliser en faveur de la fonction publique en rappelant et affirmant publiquement son attachement aux valeurs du service public que sont la continuité, la mutabilité, l'équité et la neutralité.

S'appuyant sur les propos du Président de la République du 13 avril 2020, qui salue l'investissement des agents du service public durant la crise du COVID-19: « il nous faudra nous rappeler aussi que notre pays, aujourd'hui, tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal » ; le Conseil Municipal d'Arnage relève que le discours n'est pas en adéquation avec les actes. Pour exemple, le gel du point d'indice en est l'illustration même.

En effet, la loi dite de Transformation de la fonction publique met gravement à mal le statut et les prérequis d'un agent du service public, agent au service de l'intérêt général.

L'augmentation des recrutements de vacataires ou contractuel·le.s aggrave la précarité des personnels, mais également les inégalités salariales entre les agents·te.s et affecte la qualité du service rendu aux usager·es par manque de formation ;

Le concours doit rester la règle d'entrée dans la fonction publique car il est le seul mode de recrutement garantissant le principe d'égalité de traitement, et un recrutement basé sur les seules compétences des candidat·e.s au détriment de toute autre considération ;

Considérant par ailleurs qu'une application stricte de la loi de transformation de la fonction publique imposerait aux agent·e.s de travailler encore plus sans revalorisation aucune de salaire ;

Considérant enfin que cette loi met à mal et affaiblit le dialogue social au sein des collectivités :

- à la fois par la fusion des Comités Techniques et des Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, au profit d'une instance unique (les Comités Sociaux Territoriaux)
- et par le recentrage des attributions des Commissions Administratives Paritaires alors qu'ils ont un rôle essentiel de représentation, de contrôle et de défense des agents,

Le Conseil municipal d'Arnage demande :

- d'abroger la Loi de la transformation de la fonction publique
- d'engager une vraie réflexion concertée avec les collectivités territoriales sur le service public et le statut de la fonction publique afin de proposer une Loi.

Ouverture du débat :

M. Sylvain GARDET interpelle l'assemblée sur la disparition des CAP avec des nominations à la discrétion unique du président du CDG.

Mme Raymonde DUBOIS rappelle que la Loi a été votée par les deux chambres : Assemblée Nationale et le Sénat.

M. Thierry COZIC alerte sur le mouvement de privatisation de la Fonction Publique et des dérives possibles en termes de déontologie.

M. Laurent CHARRETIER ajoute l'importance que l'on défende la Fonction Publique.

Mme Sylviane LUSSON précise que sur Arnage, il n'a pas été fait l'usage abusif de contrat précaire alors que d'autres collectivités l'on utilisé.

Mme Claire HOUYEL ajoute qu'il faut défendre les valeurs Républicaines.

Mme Isabelle REGOUIN souhaite que le statut évolue mais que cette Loi doit être réinterrogée.

Vote : 28 POUR et 1 abstention.

2021-038 Vœu contre le projet dit « Hercule » portant sur la restructuration du groupe EDF

Le projet gouvernemental dit « Hercule » est un projet de restructuration du groupe EDF dont la finalité est de le scinder en trois entités distinctes :

- * un EDF Bleu et un EDF Azur (100 % publics) pour le nucléaire et l'hydraulique, RTE
 - * et un EDF Vert qui regrouperait les activités de l'actuelle Enedis en matière de distribution d'électricité, ainsi que les énergies renouvelables, la commercialisation et les activités du groupe ouvertes à la concurrence.
- Alors que le secteur éminemment stratégique de l'énergie n'échappe pas à l'appétit des investisseurs privés et que la mondialisation touche l'énergie de plein fouet, le Ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, a appelé à construire "ensemble le grand EDF".

Le projet du Gouvernement prévoit une ouverture du capital d'EDF Vert (environ 35 %). Ce projet doit interroger les territoires quant au maintien du niveau des investissements en direction du réseau et de la qualité de la desserte sur l'ensemble du territoire national.

Cette possible ouverture à un actionariat privé interroge sur la pérennité du modèle actuel et la place qui sera faite aux collectivités locales, alors qu'elles exercent un contrôle indispensable sur l'activité de l'opérateur national.

Rappelons-nous que l'ouverture à la concurrence de l'électricité ne s'est pas accompagnée de source d'économies pour les collectivités comme pour les ménages. Cette concurrence a multiplié les prix au bénéfice d'actionnaires sans politique ambitieuse d'investissement.

Elle fait également craindre que des logiques financières l'emportent sur celles de l'intérêt général qui doit prévaloir pour une activité aussi essentielle que l'alimentation en électricité de nos territoires, dans un contexte où s'affirme plus que jamais la nécessité d'une transition écologique et sociale.

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) a exprimé ses fortes inquiétudes non seulement sur le contenu de ce projet de restructuration et les pistes envisagées en ce qui concerne les activités de distribution d'électricité, mais encore sur l'absence totale de concertation avec les associations représentatives des autorités organisatrices de la distribution d'électricité qui, de par la Loi, sont pourtant propriétaires des réseaux.

Il est donc primordial que leurs organisations représentatives soient associées aux réflexions sur l'avenir de l'organisation et de la distribution publique de cette énergie vitale que représente l'électricité dans notre pays.

Le 4 avril 2019, le Conseil communautaire votait à l'unanimité le nouveau contrat passé avec ENEDIS et EDF concernant la distribution publique et la fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente dans notre ville, et les conventions spécifiques qui l'accompagnent.

Ce contrat pourrait être remis en cause avec le projet Hercule.

A la lumière de ces éléments, Le Conseil Municipal :

- Emet le souhait que le projet soit retiré afin d'engager une réelle concertation avec les collectivités locales,
- Souhaite une co-construction, avec les acteurs du système énergétique français parmi lesquels les collectivités locales sont pleinement parties prenantes,
- Refuse cette logique d'ouverture au capital sur des activités aussi stratégiques et essentielles que l'énergie,
- Interpelle le Gouvernement sur des dérives quant à la perte de concurrence ou d'ingérence avec l'introduction de capitaux étrangers,
- Déploie le manque de concertation autour de cette proposition de Loi,
- Demande au gouvernement d'engager une concertation très rapidement et de mieux informer les Français sur cette proposition,
- Demande la mise en place d'une politique énergétique nationale qui défend la Maîtrise publique sur ce secteur.

Ouverture du débat :

M. Thierry COZIC souligne que ce projet pose la question de la souveraineté économique et énergétique. L'Etat avance seul et les collectivités doivent s'en saisir.

M. Guéhnael UZEL indique que le réseau appartient aux collectivités, demain s'il est privatisé, cela posera question. Le service public au sens de 1946 est inaliénable.

M. Laurent CHARRETIER souligne que l'énergie est d'intérêt public et d'intérêt vital !

M. Gilles CHALUMEAU compare ce projet à celui des autoroutes où c'est bien l'Etat qui a porté les investissements et a confié au privé « les bénéfices ».

M. Denis OUALET attire notre attention quant à l'ingérence, on le voit bien avec la Russie et des obéissances passives possibles à l'avenir sur des secteurs hautement stratégiques.

Madame le Maire espère que d'autres collectivités se mobiliseront sur le sujet.

Vote à l'unanimité.

La séance du Conseil municipal est levée à 21h02.